Commission des partenaires du marché du travail
Québec

Secrétariat de la Commission

RÔLE DU SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Sous l'autorité de la présidente, le Secrétariat de la Commission est au service des partenaires. Plus spécifiquement, il assume les fonctions suivantes :

- Exercer une fonction conseil auprès de la présidence, du comité exécutif et de la Commission des partenaires du marché du travail (Commission);

- assurer la liaison entre la Commission et les autres partenaires (conseils régionaux des partenaires du marché du travail, comités sectoriels de main-d'oeuvre, comités aviseurs et diverses composantes du marché du travail) selon une approche de concertation;

- organiser les rencontres, forums ou colloques instaurés par la Commission et assurer la circulation de l'information du réseau partenarial;

- soutenir la capacité d'analyse des enjeux et le pouvoir d'initiative de la Commission;

- s'assurer que soient fournies l'expertise et l'information requises aux rencontres partenariales dont celles des groupes de travail présidés par des membres de la Commission;

- assurer la logistique des réunions des différentes instances rattachées à la Commission ainsi que celle des nominations et du remplacement des membres des conseils régionaux des partenaires du marché du travail;

- veiller aux affaires publiques concernant la présidente et la Commission.

De façon particulière, le Secrétariat de la Commission s'assure de rendre disponible à la Commission la documentation appropriée, qui favorise l'établissement des consensus. Il s'agit notamment d'information factuelle et d'analyse et aussi de propositions qui permettent des échanges au sein de la Commission afin d'en arriver à une prise de décision éclairée. Pour ce faire, il s'assure des interfaces avec les entités en lien avec la Commission (Cabinet de la ministre, Emploi-Québec, MESS, ministères et organismes concernés et autres partenaires). En outre, le Secrétariat de la Commission s'assure que les avis des différentes instances sont sollicités et pris en compte.